

Monsieur le Recteur, Monsieur le préfet, Monsieur le DASEN, madame l'adjointe aux écoles à la ville de Marseille, mesdames, messieurs, les membres du CDEN,

Nous sommes aujourd'hui convoqués à un CDEN extraordinaire qui fait suite à d'autres groupes de travail et réunions en mairie de Marseille. L'ordre du jour laconique ne nous permet néanmoins ni d'anticiper sur d'éventuels échanges ni de connaître l'objet exact de cette réunion, en particulier de savoir si nos remarques seront prises en compte.

Lors d'une entrevue avec la mairie de Marseille, madame Casanova s'est félicitée du bon déroulement de la rentrée 2016 : 97 classes nouvelles ouvertes, soit l'équivalent de 12 groupes scolaires, depuis février 2016, 400 chantiers entrepris dans 271 écoles pour un budget total de 350 millions.

Et 10 projets de constructions lancés avec de nouvelles écoles livrées dès la rentrée 2017 (Rouet, Ste Marthe).

Cependant, dans le centre-ville, là, où la demande est la plus importante, la mairie peine à trouver des espaces pour y implanter de nouvelles écoles et régulièrement, lors des opérations de carte scolaire, des décisions d'ouvertures nécessaires ne sont pas retenues faute de locaux !

Ainsi, lors de la dernière opération de carte scolaire, le SNUDI FO avait déjà alerté les autorités académiques et la municipalité sur le manque de locaux dans le 3ème arrondissement de Marseille, dont la plupart des écoles sont en REP+.

Notre fédération interviendra en amont des opérations de carte scolaire 2017 pour revendiquer auprès de la mairie, les moyens d'accueil des élèves de ces secteurs et donc de meilleures conditions de travail pour les enseignants. Concernant les travaux dans les écoles, lors de cette réunion entre les organisations syndicales et la mairie nous n'avons pu aborder que quelques dossiers, des situations urgentes notamment.

Il nous reste de nombreux autres cas à présenter à madame Casanova, mais depuis, la municipalité est restée sourde à nos demandes d'audiences.

Pour ce qui est des personnels municipaux travaillant dans les écoles, nous avons pris acte des quelques 300 postes qui ont été créés. Le SNUDI FO et notre fédération posent à nouveau la revendication d'une ATSEM par classe.

Nous reformulons, ici, la demande émanant de plusieurs écoles concernant le remplacement des ATSEM sur les temps « école » et « ménage », et pas seulement sur le temps cantine.

A propos des TAP, dans le cadre du PEDT, la mairie de Marseille souhaite une meilleure collaboration entre les enseignants et les animateurs TAP. Il serait proposé 3 réunions de 2

heures d'échanges avec les directeurs sur 3 thèmes : valeurs citoyennes, règlement intérieur, conduites de groupes de jeunes enfants.

Pour la fédération FNEC FP FO, toujours opposée à la réforme des rythmes scolaires, il ne peut y avoir confusion entre le scolaire et le périscolaire. Ces réunions, à l'initiative d'une municipalité et proposée aux directeurs ou aux enseignants, ne peuvent avoir de caractère obligatoire car elles n'ont pas de cadre statutaire et ne relèvent pas des obligations règlementaires des personnels de l'Éducation Nationale qui sont et tiennent à rester des fonctionnaires d'Etat !

Nous tenons à rappeler, ici, que les problèmes de locaux des écoles marseillaises sont connus de longue date. Lors de plusieurs visites du CHSCT13, des manquements graves ont été observés dans certaines d'entre elles. Des préconisations ont alors été formulées. Il a même été demandé par FO qu'en cas de refus de la collectivité responsable, la mairie de Marseille, de les mettre en œuvre, le préfet soit alors saisi. Soulignons-le, si les collectivités sont responsables de la construction et de l'entretien des locaux, le ministère de l'Éducation nationale est quant à lui, seul responsable des conditions de travail des agents qu'il emploie ainsi que de la qualité de l'accueil des usagers de l'école.

FO revendique donc la mise en œuvre des préconisations élaborées lors des différentes visites d'école par le CHSCT. Nous demandons que soient votées des visites dans les écoles où les signalements sur la vétusté des locaux sont faits par le directeur.

Plus largement, nous réclamons ainsi qu'une plus grande attention soit accordée aux remontées des directeurs d'école et que le concours des personnels ressources que sont les assistants de prévention, l'ISST et les médecins de prévention, lorsqu'il est question comme à Castel Roc (10^e) de conséquences directes sur la santé des agents, soit systématiquement activé. Les directeurs ne doivent pas rester seuls face aux problèmes soulevés tant par leurs adjoints que par les usagers.

Je vous remercie de votre écoute.

Les représentantes de la FNEC FP FO